

DEC142442DR08

Décision portant nomination de Mme Martine BRERET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7266 intitulée « Littoral, Environnement et Sociétés » - LIENSs

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité mixte n°UMR7266 intitulée « Littoral, Environnement et Sociétés » - LIENSs ;

Vu la décision DEC142373INEE du 10 octobre 2014 portant nomination de M. Olivier DE VIRON aux fonctions de Directeur de l'unité mixte n°UMR7266 intitulée « Littoral, Environnement et Sociétés » - LIENSs ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 04 février 2011 ;

Considérant que Mme Martine BRERET a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par l'Université de Poitiers du 12 novembre au 10 décembre 2008.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Martine BRERET, Technicienne de classe exceptionnelle, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°UMR7266 intitulée « Littoral, Environnement et Sociétés » à compter du 1^{er} novembre 2014.

Mme Martine BRERET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Martine BRERET est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à La Rochelle, le 05 novembre 2014

Le directeur de l'unité
Olivier DE VIRON

Visa du président de l'Université de La Rochelle
Gérard BLANCHARD

Visa du délégué régional du CNRS
Patrice SOULLIE